

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 9 février 2021

Salle communale

Séance ouverte au public



Protection sanitaire mise en place)

Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PÉCAUT - +A	Adjoint	<i>Excusé</i>

**Bureau du Conseil municipal**

Pierre-Yves DECHEVRENS - LC	Président	
Corinne ALHANKO-BAUER - PLR	Vice-Présidente	
Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

**Conseillers municipaux**

Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Guy MUSY - EPA	
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA	<i>Excusée</i>	Anita PORDES - PLR	
Caroline DOMBRE - EPA		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Philippe GAILLARD - EPA		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Yves GUBELMANN - PLR		Alexandre SOUCAS - EPA	
Yvonne GUSTAFSON - EPA		Claire THIBAUT BULLIARD - PLR	
Nicole IMHOF - LC		Eric WEHRLI - LC	
Jérôme JACQUIER - PLR			

**Administration :** M. Guy REYFER – Secrétaire général.

**Excusés :** Mme Stéphanie BARON LEVRAT, M. Pascal PÉCAUT.

**Public :** /



**ORDRE DU JOUR :**

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 17 novembre 2020.**
- 2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 15 décembre 2020.**
- 3. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 4. Communications du bureau.**
- 5. Rapports des commissions.**

- a) Rapport de la séance de l'Association Noctambus. Séance du lundi 19 octobre 2020. M. Guy MUSY, délégué.
- b) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.

**6. Projet de délibération.**

- 📌 **Délibération N° 2020-2025 D – 026** – Proposition du Maire relative à l'ouverture de deux crédits budgétaires supplémentaires 2021, au total de TTC 60'000 F – Rubriques 0220.00.31180.00 (logiciel) pour 8'000 F – Services généraux – Immobilisations incorporelles et 8500.00.36350.00 (bons de solidarité) pour 52'000 F – Industrie, artisanat et commerce – Subventions aux entreprises privées. Logiciel de gestion et bons de solidarité COVID-19.

**7. Projet(s) de motion(s).**

**8. Projet(s) de résolution(s).**

**9. Création de la commission ad hoc « En Bézaley » (1 membre par groupe).**

**10. Suppléance dans les Conseils municipaux. PL 12584. Enquête de la CACRI.**

**11. Propositions du Maire et des Adjoints.**

**12. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**

**13. Question(s) écrite(s) ou orale(s).**

---

M. le Président, Pierre-Yves DECHEVRENS ouvre la séance à 20h.00 et salue l'Assemblée. Il prie de bien vouloir excuser l'absence de Mme Stéphanie BARON LEVRAT pour des raisons professionnelles et de M. Pascal PÉCAUT pour des raisons médicales.

---

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 17 novembre 2020.

**Point 1 - Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 17 novembre 2020.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

---

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit l'approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 15 décembre 2020.

**Point 2 - Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 15 décembre 2020.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

---



M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit la discussion et approbation de l'ordre du jour.

**Point 3 - Discussion et approbation de l'ordre du jour.**

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. Pascal WASSMER souhaite ajouter un point supplémentaire au présent ordre du jour. Ce point sera traité en fin de la séance et il demandera l'ouverture du huis clos.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote.

**A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour ajouter un point supplémentaire au présent ordre du jour, à traiter en fin de séance, soit le Point 14.**

M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

**Point 4 - Communications du bureau.**

M. le Président fait part de quelques communications, soit :

**Photos prises par M. Guy REYFER lors de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2020.**

M. le Président rappelle que M. Guy REYFER, a pris des photos du Conseil municipal du 15 décembre dernier. Il proposera un lien au CM pour visualiser les photos et les imprimer pour ceux qui le souhaitent.

M. le Président remercie le Secrétaire général d'avoir pris ces photos qui seront conservées pour les archives de la Commune.

M. le Secrétaire général confirme qu'un lien sera disponible pour le téléchargement des photos de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2020.

\*\*\*\*\*

**Droit d'opposition des Conseils municipaux - Association des communes genevoises. Procès-verbal d'entrée en force.**

M. le Président informe que chacun a reçu une copie du courrier de l'ACG du 4 janvier 2021, soit :

- Procès-verbal de constatation d'entrée en force du 18 décembre 2020 de la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 28 octobre 2020, relative à la participation du Fonds intercommunal à l'acquisition d'une halle de curling à hauteur de 250000 F pour Chêne-Bougeries et de 375'000 F pour chacune des communes de Chêne-Bourg et de Thônex, soit 1'000'000 F au total.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

**Point 5 - Rapports des commissions.**

M. le Président passe la parole à M. Guy MUSY, délégué à l'Association Noctambus pour le rapport de la séance du lundi 19 octobre 2020.

- a) Rapport de la séance de l'Association Noctambus. Séance du lundi 19 octobre 2020. M. Guy MUSY, délégué.



La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Guy MUSY pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

\*\*\*\*\*

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente de la commission « Sociale, culture et loisirs » pour le rapport de la séance du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020.

- b) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit le projet de délibération.

#### **Point 6 – Projet de délibération.**

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de cette délibération N° 2020-2025 D – 026.

**A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 026 – Proposition du Maire relative à l'ouverture de deux crédits budgétaires supplémentaires 2021, au total de TTC 60'000 F – Rubriques 0220.00.31180.00 (logiciel) pour 8'000 F – Services généraux – Immobilisations incorporelles et 8500.00.36350.00 (bons de solidarité) pour 52'000 F – Industrie, artisanat et commerce – Subventions aux entreprises privées. Logiciel de gestion et bons de solidarité COVID-19.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

#### **Délibération N° 2020-2025 D – 026**

**Proposition du Maire relative à l'ouverture de deux crédits budgétaires supplémentaires 2021, au total de TTC 60'000 F – Rubriques 0220.00.31180.00 (logiciel) pour 8'000 F – Services généraux – Immobilisations incorporelles et 8500.00.36350.00 (bons de solidarité) pour 52'000 F – Industrie, artisanat et commerce – Subventions aux entreprises privées. Logiciel de gestion et bons de solidarité COVID-19.**

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu le budget 2021, voté par le Conseil municipal, à l'unanimité, le 17 novembre 2020, approuvé par le Département de la cohésion sociale le 19 janvier 2021 ;

Vu la pandémie du COVID-19 ayant entraîné des difficultés économiques pour les entreprises sises sur la Commune ;

Vu la volonté des membres du Conseil municipal de soutenir les entreprises de la Commune, exprimée lors de la séance plénière du mardi 17 novembre 2020 et la demande à l'Exécutif de prévoir une action de solidarité ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;



Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide par  
15 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire deux crédits budgétaires supplémentaires 2021, au total de TTC 60'000 F, dans les rubriques 0220.00.31180.00 (logiciel) pour TTC 8'000 F – Services généraux – Immobilisations incorporelles et 8500.00.36350.00 (bons de solidarité) pour TTC 52'000 F – Industrie, artisanat et commerce – Subventions aux entreprises privées.
2. De comptabiliser le montant, au total de TTC 60'000 F, dans le compte de résultats 2021 dans les rubriques 0220.00.31180.00 (logiciel) pour TTC 8'000 F – Services généraux – Immobilisations incorporelles et 8500.00.36350.00 (bons de solidarité) pour TTC 52'000 F – Industrie, artisanat et commerce – Subventions aux entreprises privées.
3. De couvrir ces deux crédits budgétaires supplémentaires 2021, au total de TTC 60'000 F, par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit le(s) projet(s) de motion(s).

**Point 7 – Projet(s) de motion(s).**

**Aucun projet de motion.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit le(s) projet(s) de résolution(s).

**Point 8 – Projet(s) de résolution(s).**

**Aucun projet de résolution.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit la création de la commission ad hoc « En Bézaley ».

**Point 9 – Création de la commission ad hoc « En Bézaley » (1 membre par groupe).**

M. le Président passe la parole à M. Jean-Luc RICHARDET.

M. Jean-Luc RICHARDET tient à souligner que le dossier « En Bézaley » est essentiel pour l'avenir de la Commune et pense que nommer 1 personne par groupe n'est pas représentatif pour un tel sujet et que la tâche lui semble très lourde pour les Conseillers qui seront nommés dans cette commission ad hoc. Le groupe « Ensemble pour Anières » propose que ce sujet soit renvoyé à la commission « Urbanisme et constructions » pour connaître plus précisément le cahier des charges qui serait confié à cette commission, ou sous-commission.

M. le Maire répond que cette commission ad hoc « En Bézaley » ne serait pas amenée à rendre un préavis sur le dossier, mais de rendre rapport à la commission « Urbanisme et constructions ». In fine, c'est le Conseil municipal qui sera saisi pour les décisions qui seront à prendre sur cet objet.

MM. Yves GUBELMANN et Giuseppe RICCIUTI approuve l'intervention de M. Jean-Luc RICHARDET, soit de renvoyer ce sujet à la commission « Urbanisme et constructions » pour connaître le cahier des charges prévus pour cette commission à créer.

M. le Maire, pour répondre à M. Yves GUBELMANN, confirme que des représentants des habitants pourraient être consultés dans le cadre de cette démarche. Il ajoute encore avoir été auditionné par



la commission d'aménagement du territoire du canton le 20 janvier 2021. Lors de cette séance, il a été convenu que la Commune relance le mandat d'études parallèles – MEP.

Mme Claudine HENTSCH rappelle aussi que le Conseil municipal a déjà voté le crédit pour la réalisation de ce MEP. (Ndlr : Délibération 2015-2020 – D – 065 votée le 26.09.2017 et approuvée par le Département présidentiel le 15.11.2017 : Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 540'000 F destiné au financement d'un mandat d'études parallèles concernant le futur développement de la parcelle agricole enclavée N° 5057/Plan RF 27, propriété de la famille GAVILLET, faisant l'objet d'une procédure de déclassement en zone de développement 4B - PL 11697).

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote pour le renvoi de cet objet en commission.

**A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal, vote favorablement le renvoi de la création de la commission ad hoc « En Bézaley » à la commission « Urbanisme et constructions » pour traitement.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit la suppléance dans les Conseils municipaux. PL 12584. Enquête de la CACRI.

**Point 10 - Suppléance dans les Conseils municipaux. PL 12584. Enquête de la CACRI.**



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
GRAND CONSEIL  
Commission des affaires communales,  
régionales et internationales

Genève, le 7 janvier 2021

Présidence du Conseil municipal

TR

**PL 12584 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05) (Membres suppléants dans les Conseils municipaux)**  
[http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL\\_12584.pdf](http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL_12584.pdf)

Madame la Présidente du Conseil municipal,  
Monsieur le Président du Conseil municipal,

Lors de sa séance du mardi 8 décembre 2020, la Commission des affaires communales, régionales et internationales a décidé de consulter par écrit les 45 communes afin d'avoir l'avis des Conseils municipaux sur la possibilité d'instaurer des conseillères et conseillers municipaux suppléants.

L'objectif est de recueillir la position de votre Conseil d'une part sur le principe de la suppléance dans son enceinte et d'autre part sur le projet de loi 12584 mentionné sous rubrique, qui prévoit un système spécifique de suppléance, avec au moins un membre suppléant par groupe et passée la tranche de six membres élus, un deuxième membre suppléant.

Dans le cadre de cette consultation, il serait idéal que chacun de vos membres puisse s'exprimer individuellement sur cette question.

Il conviendra d'adresser la détermination de votre Conseil à ce sujet par retour de courrier au secrétariat général du Grand Conseil au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2021.

Je vous en remercie vivement et vous prie de croire, Madame la Présidente du Conseil municipal, Monsieur le Président du Conseil municipal, à l'assurance de notre considération distinguée.

Thierry Cerutti  
Président



### **Secrétariat du Grand Conseil**

*Projet présenté par les députés :*

*Mme et MM. Pierre Bayenet, Jocelyne Haller, Jean Batou*

*Date de dépôt : 27 septembre 2019*

### **PL 12584 - Projet de loi modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05)**

*(Membres suppléants dans les Conseils municipaux)*

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Modification**

La loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, est modifiée comme suit :

#### **Art. 5, al. 2 (nouveau)**

2 Chaque groupe politique représenté au Conseil municipal dispose par ailleurs d'un membre suppléant par tranche de six membres élus. Les membres suppléants sont les candidats ayant obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste. Ils ont les mêmes droits et obligations que les membres, mais ne peuvent siéger qu'en remplacement d'un absent.

#### **Art. 2 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

M. le Président remercie les membres du Conseil municipal pour leurs réponses au questionnaire relatif au projet de suppléance dans les Conseils municipaux et le projet de loi (PL) 12584 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) – B 6 05.

Une synthèse des réponses sera faite et envoyée aux Conseillers municipaux, ainsi qu'au secrétariat du Grand Conseil dans le délai fixé au 1<sup>er</sup> mars 2021.

M. Jean-Luc RICHARDET se demande quelle procédure sera à adopter si un groupe n'a plus de viennent ensuite.

M. Guy REYFER répond que le groupe qui a des viennent ensuite, désignera le 1<sup>er</sup> de la liste pour être suppléant et ainsi de suite. S'il n'y a plus de viennent ensuite, il s'agira au détenteur de la liste déposée au moment des élections de trouver un suppléant en dehors de la liste, à l'instar de ce qui est fait quand il y a une démission et que le groupe n'a pas de viennent ensuite.

Pour répondre à M. Giuseppe RICCIUTI, M. Guy REYFER précise que chaque groupe pourra bénéficier d'un suppléant, mais qu'il est prévu dans ce projet, 1 suppléant par tranche de 6 Conseillers municipaux par groupe.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 11 de l'ordre du jour, soit les propositions du Maire et des Adjoints.

### **Point 11 – Propositions du Maire et des Adjoints.**

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

#### **Révision du règlement sur les déchets – LC 02 911**

Le Maire propose au Conseil municipal la révision du règlement sur les déchets pour l'adapter aux nouvelles prestations et pratiques (Mobilitri) et que cette révision soit traitée par la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

M. le Président fait voter l'entrée en matière pour cet objet.

### **A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la révision du règlement sur les déchets – LC 02 911.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président fait voter le renvoi de cet objet en commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».



**A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal, vote favorablement le renvoi de la révision du règlement sur les déchets – LC 02 911 à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » pour traitement.**

\*\*\*\*\*

### **Révision des statuts de l'ORPC Lac**

Le Maire propose au Conseil municipal l'étude des nouveaux statuts de l'ORPC Lac et que cette révision soit traitée par la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

M. le Président fait voter l'entrée en matière pour cet objet.

**A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour la révision des statuts de l'ORPC Lac.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président fait voter le renvoi de cet objet en commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

**A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal, vote favorablement le renvoi de la révision des statuts de l'ORPC Lac à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » pour traitement.**

\*\*\*\*\*

### **Subventions communales – Pétanque (3 sociétés)**

Le Maire propose au Conseil municipal une réflexion sur les subventions communales accordées aux Associations et groupements de la Commune, dans le cas où plusieurs Associations ont la même activité (cas de la pétanque – 3 clubs) et que cette réflexion soit traitée par la commission « Finances ».

M. le Président fait voter l'entrée en matière pour cet objet.

**A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour une réflexion sur les subventions communales accordées aux Associations et groupements de la Commune, dans le cas où plusieurs Associations ont la même activité.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président fait voter le renvoi de cet objet en commission « Finances ».

**A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal, vote favorablement le renvoi de la réflexion sur les subventions communales accordées aux Associations et groupements de la Commune, dans le cas où plusieurs Associations ont la même activité à la commission « Finances.**

\*\*\*\*\*

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe propose au Conseil municipal l'étude du dossier relatif à la carte des récits et que ce sujet soit traité par la commission « Sociale, culture et loisirs ».

M. le Président fait voter l'entrée en matière pour cet objet.

**A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal, vote favorablement l'entrée en matière pour l'étude du dossier relatif à la carte des récits.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président fait voter le renvoi de cet objet en commission « sociale, culture et loisirs ».





**A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal, vote favorablement le renvoi de l'étude du dossier relatif à la carte des récits à la commission « Sociale, culture et loisirs ».**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 12 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjoints.

**Point 12 – Communication du Maire et des Adjoints.**

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

**Naturalisations**

M. le Maire informe avoir reçu plusieurs dossiers de naturalisations qui seront traitées très prochainement. Il informera le Conseil municipal des préavis rendus par la Commune, vraisemblablement à la séance du Conseil municipal du mois de mars 2021. L'ouverture du huis clos sera demandée pour traiter ce point.

\*\*\*\*\*

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 13 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

**Point 13 – Questions écrites ou orales.**

M. le Président passe la parole à M. Giuseppe RICCIUTI.

**Modération du trafic – Chemins de Boret, des Assets, Champs-Nabez, route de la Côte-d'Or – Signalisation de l'interdiction du trafic routier les dimanches et jours fériés.**

M. Giuseppe RICCIUTI informe que les chemins susmentionnés sont très largement utilisés pour la mobilité douce, en particulier en cette période de confinement. Les beaux jours qui approchent vont encore accroître cette tendance. Il souhaite attirer votre attention sur l'incivilité de certains automobilistes illustrée par les infractions suivantes :

- Non-respect de l'interdiction du trafic routier les dimanches et jours fériés.
- Vitesse excessive et mise en danger des piétons/cyclistes.

**Non-respect de l'interdiction du trafic routier les dimanches et jours fériés.**

Afin d'assurer la sécurité des promeneurs et cyclistes durant ces journées qui leur sont réservées, il attire l'attention de l'Exécutif sur une signalisation qui à ce jour semble peu efficace concernant l'interdiction du trafic routier les dimanches et jours fériés. Si après étude, l'Exécutif jugeait que la signalisation est suffisante, il invite l'Exécutif à s'assurer que ladite signalisation soit respectée en utilisant les moyens appropriés.

**Vitesse excessive et mise en danger des piétons/cyclistes.**

Afin d'inviter les conducteurs de véhicules motorisés à être plus attentifs aux piétons et aux cyclistes, M. Giuseppe RICCIUTI interroge l'Exécutif sur la possibilité de :

- La mise en place de panneaux de prévention avec une visibilité renforcée et ce à l'entrée des chemins précités.
- Faire respecter la réglementation du trafic par les autorités compétentes sur les chemins précités.



En conclusion, M. Giuseppe RICCIUTI et le groupe PLR invite donc l'Exécutif à mettre en place une véritable **stratégie de modération du trafic** sur les routes et chemins de la commune cités en marge et dont l'utilisation par les piétons et les cyclistes est très élevée.

M. Giuseppe RICCIUTI, au nom du groupe PLR remercie d'avance l'Exécutif de l'attention qui sera M. le Maire répond que pour la route de la Côte-d'Or, la circulation va prochainement être interdite, à titre d'essai pendant une année, sauf pour les riverains et agriculteurs. Une attention toute particulière sera apportée au respect de cette interdiction et à la signalétique.

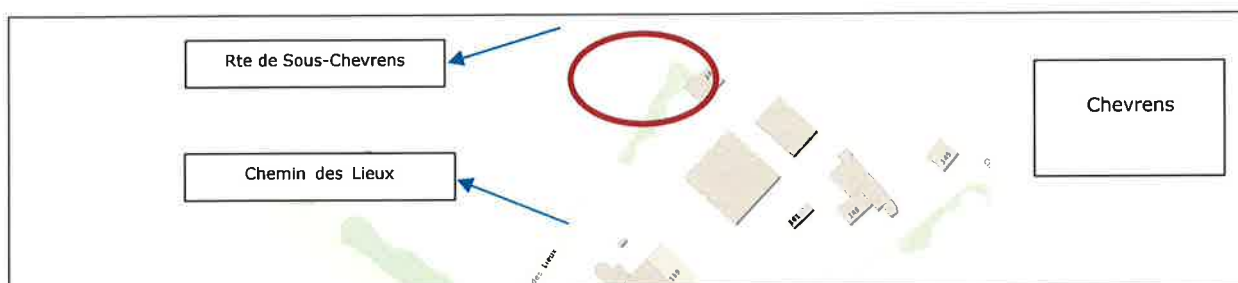
Un agent de stationnement supplémentaire va être engagé, ce qui permettra de dégager du temps aux APM pour traiter les incivilités et des problèmes liés au trafic.

M. le Maire ajoute encore que toutes les problématiques évoquées feront l'objet d'une campagne ciblée, également dans le cadre de CoHerAn, sujet évoqué lors de la Conférence intercommunale de CoHerAn du 4 février dernier.

\*\*\*\*\*

M. le Président passe la parole à M. Eric WEHRLI.

M. Eric WEHRLI évoque le carrefour de la route de Sous-Chevrens et du chemin des Lieux, soit le petit triangle (ci-après représenté dans le cercle rouge).



Vue aérienne (ancienne) :



M. Eric WEHRLI a constaté actuellement le désert végétal à cet endroit par le stationnement régulier de voitures sur ce site, qui d'ailleurs comporte un banc. Il souhaite savoir si la Commune va intervenir pour remédier à cette situation et à l'aspect actuellement peu esthétique du lieu.

M. le Maire répond n'avoir pas été mis au courant sur ce fait et va se préoccuper de cette question. La parcelle citée étant privée, il va prendre contact avec le propriétaire pour en discuter et reviendra à un prochain Conseil municipal pour voir quelle suite pourrait être donnée à cette problématique.

\*\*\*\*\*



M. le Président passe la parole à Mme Dense BARBEZAT-FORNI.

**Lutte sur le fléau des déchets sauvages (Motion 2015-2020 M – 015)**

En février 2019, le groupe Ensemble pour Anières (EPA) avait déposé une motion concernant la lutte sur le fléau des déchets sauvages (Motion 2015-2020 M – 015, intitulée « Lutter contre le fléau des déchets sauvages »).

Cette motion invitait l'Exécutif à élaborer un plan d'action contre les conséquences néfastes de ceux-ci. Une journée de nettoyage a déjà été organisée l'an dernier dans le cadre de l'action « Clean up day. D'autres actions avaient été suggérées pour endiguer ce fléau.

Force est de constater aujourd'hui que cette problématique est toujours bien présente. Elle s'est même aggravée avec la pandémie, de nombreux promeneurs cherchant à s'évader de leur confinement viennent découvrir notre campagne et prennent les vignes et les terrains agricoles cultivés pour des parcs publics. Il suffit pour cela de se promener sur les axes communaux pour en faire ce triste constat auquel s'ajoutent maintenant les masques. On en trouve un certain nombre jonchant le sol, notamment aux arrêts de bus. On peut aussi constater un grand nombre de déjections canines aux abords des chemins et sur les trottoirs quand ce n'est pas le petit sac rouge destiné à récupérer la crotte de son chien que l'on trouve jeté dans la nature. A tout cela s'ajoute les incivilités autour des déchetteries.

En raison de cette situation, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande à M. le Maire s'il est possible de réactiver cette motion, élargie aux incivilités autour des déchetteries, en renvoyant ce sujet à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » pour qu'elle puisse s'emparer de cette problématique.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI tient à relever toutefois l'engagement des employés communaux au sein de la voirie dans ce domaine. Elle ne doute pas que ses collègues du Conseil municipal se joignent à elle pour les en remercier.

Ce problème de déchets sauvages est vraiment dû à une incivilité grandissante qui n'est pas propre, bien entendu, à la commune d'Anières.

M. le Maire est d'accord avec cette intervention et il a également été constaté une recrudescence des incivilités aux déchetteries, mais également aux abords des parcelles agricoles et viticoles.

M. le Maire propose que cette motion soit reprise par la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » (déjà renvoyée à cette commission lors de la législature 20145-2020) pour donner la suite qui convient. Il informe aussi que la commission intercommunale « Voirie » de CoHerAn, dont il assure la Présidence, a également été saisie pour traiter cette problématique des incivilités et déchets aux abords des parcelles agricoles et viticoles.

M. le Maire ajoute encore qu'une signalisation circonstanciée sera placée pour sensibiliser les promeneurs au respect de la nature.

\*\*\*\*\*

M. le Président passe la parole à M. Philippe GAILLARD.

M. Philippe GAILLARD informe qu'un chantier est en cours au chemin de Bassy, angle chemin des Courbes déversant des eaux de ruissellement sur la chaussée.

M. le Maire répond être au courant de cet état de fait pour ce chantier, mais aussi pour d'autres. Les propriétaires ont été contactés par courrier pour remédier à cette situation.

\*\*\*\*\*



M. le Président passe la parole à Mme Claire THIBAUT BULLIARD.

Mme Claire THIBAUT BULLIARD fait part de son regret de constater le nombre de déchets aux abords des chantiers en cours, par exemple celui de la route de l'Hospice (immeuble de logements).

Mme l'Adjointe confirme cette intervention. Cette situation est s'est vraisemblablement accentuée par le fait que les ouvriers ne peuvent plus prendre leurs repas au restaurant. En revanche, les responsables des chantiers seront contactés pour leur demander de récupérer leurs déchets et les recycler de manière adéquate.

\*\*\*\*\*

M. le Président passe la parole à Mme Yvonne GUSTAFSON.

### **L'Hermance et son chemin piétonnier**

Mme Yvonne GUSTAFSON informe que son intervention concerne la problématique du chemin piétonnier le long de l'Hermance.

Une partie a déjà été magnifiquement rénaturalisée, les piétons et les castors apprécient.

Mais, par contre, depuis le pont des Golettes jusqu'à Hermance, suite aux intempéries, à la sécheresse de l'été, aux vents violents et aux dernières crues qui ont suivi, de nombreux arbres sont tombés ou sont sur le point de tomber. A cause de gros troncs d'arbres couchés dans la rivière, l'Hermance est sortie de son lit par endroits, elle a submergé le chemin, dévié son cours, elle s'est élargie au point de créer un lac et des chutes d'eau.

Ce cheminement est passablement fréquenté par des joggers, des promeneurs de chiens et autres marcheurs, et malheureusement aussi par des cyclistes. Actuellement, au vu des motifs exposés, il est dangereux de s'y promener. D'ailleurs une promeneuse s'est plainte d'avoir de peu reçu une branche sur la tête.

Sachant que le vallon de l'Hermance bénéficie depuis le 10 janvier 1979 du statut de périmètre de site protégé sur territoire genevois, qu'il a été identifié par le WWF et Bird Life International comme site d'importance nationale pour la biodiversité, il mérite d'être entretenu avec soin.

Mme Yvonne GUSTAFSON et son groupe EPA demande si l'Exécutif peut entrer en matière pour améliorer la situation.

Anières pourrait y remédier d'une façon écologique et respectueuse des sols.

Elle suggère à l'Exécutif de contacter M. DUFOUR, l'agriculteur des « Potagers De Gaïa », afin d'organiser l'entretien, débardage, élagage et autres travaux à faire avec un bûcheron et un cheval. L'équipe des « Potagers de Gaïa » a pour principe de base de développer une agriculture à taille humaine, durable, écologique et sociale. Un autre de leurs objectifs est de revaloriser les métiers de la terre.

Personnellement, ayant habité 3 ans en Belgique, elle a vu les chevaux à l'œuvre au débardage dans les grandes forêts de Soignes et je pense que cette technique serait tout à fait adaptée à la région.

Il paraîtrait que cela a déjà été fait par le passé mais que la personne en charge est décédée. Anières pourrait juste reprendre cette bonne habitude.

M. le Maire répond être au courant des problèmes évoqués par Mme Yvonne GUSTAFSON. Le Service Technique Intercommunal CoHerAn (STIC) a préparé un dossier photographique des sites problématiques de la rivière de l'Hermance et ce sujet a été évoqué par l'Exécutif lors d'une séance hebdomadaire. Une séance est prévue avec l'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature (OCAN) pour évoquer ce sujet.

M. le Maire a également une séance avec la Fondation du vallon de l'Hermance le mercredi 24 février 2021 et ce sujet a été porté à l'ordre du jour, pour définir les interventions possibles à effectuer. Il souligne toutefois qu'il y a des parcelles privées et que les propriétaires doivent être consultés.



M. le Maire reviendra sur ce sujet lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 14 de l'ordre du jour, point supplémentaire, selon l'accord du Conseil municipal au point 3 de l'ordre du jour « Discussion et approbation de l'ordre du jour ».

**Point 14 – Huis clos – Point supplémentaire (v/point 3 « Discussion et approbation de l'ordre du jour »).**

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER, conformément au point 3 du présent ordre du jour « Discussion et approbation de l'ordre du jour ».

M. le Maire propose l'ouverture du huis clos pour donner une information importante aux membres du Conseil municipal, conformément au règlement du Conseil municipal (LC 02 111), art. 17 Huis clos, alinéa 1 lettre c) et alinéas 2 et 3.

**A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal, donne son accord pour l'ouverture du huis clos, conformément au règlement du Conseil municipal (LC 02 111), art. 17 Huis clos, alinéa 1 lettre c) et alinéas 2 et 3, demandée par M. le Maire.**

*M. le Président ouvre le huis clos à 20h.55 (pas de public – arrêt de l'enregistrement de la séance).*

Le sujet ayant été traité par M. le Maire et à sa demande, M. le Président propose au Conseil municipal de renvoyer ce sujet à la commission « Finances » pour étude.

**A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal, vote favorablement le renvoi de ce sujet à la commission « Finances » pour traitement.**

*M. le Président ferme le huis clos à 21h.04.*

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h.04.

**Le Président du Conseil municipal :**

**Un Conseiller municipal :**

**La secrétaire du Conseil municipal :**



Procès-verbaliste : Dominique LAZZARELLI

Annexes mentionnées



Commune d'Anières

---

**COMMISSION : Délégation NOCTAMBUS**  
**Séance du : 19 octobre 2020**

---

L'Assemblée générale 2020 de l'Association Noctambus s'est déroulée le lundi 19 octobre 2020 à la Maison des Associations. Les points suivants ont été présentés :

**Rapport d'activités 2019**

Concernant la fréquentation des Noctambus, les résultats pour l'année 2019 sont :

- pour le Noctambus global: +2% par rapport à 2018.
- Pour le Noctambus urbain: +4% par rapport à 2018.
- Pour le Noctambus régional: -8% par rapport à 2018.

La baisse constatée sur le réseau régional peut s'expliquer par la concurrence des services Uber. L'offre du réseau régional Noctambus est plus faible que le réseau urbain, avec des temps de trajets assez long au contraire des services Uber qui offre rapidité et disponibilité, même si les prix sont beaucoup plus élevés.

**Rapport d'activités des modérateurs**

Le travail de modération dans les Noctambus est placé sous la responsabilité de 9 modérateurs. Ceux-ci suivent régulièrement des formations continues.

Les problèmes rencontrés dans les Noctambus sont:

- personnes qui amènent des bouteilles,
- déprédations,
- altercations,
- agressions.

Tous ces événements sont consignés dans des rapports élaborés par les modérateurs. La ligne où les problèmes sont les plus fréquents est la NE qui va vers le pays de Gex.

**Comptes 2019**

Les comptes 2019 ont été présentés et approuvés par l'assemblée générale. Le résultat montre un bénéfice de Fr. 41'958.-

**Projet de budget 2021**

Le projet de budget 2021 a été présenté et approuvé par l'Assemblée générale. Le budget prévoit un déficit de Fr.115'940.-.

Ce déficit s'explique, en grande partie, par la sortie d'Annemasse Agglo (Ambilly, Gaillard, Annemasse et Ville-la-Grand) du dispositif Noctambus dès le 1er janvier 2021. Les conséquences financières de ce retrait ne seront pas répercutées sur les autres communes, car il a été tenu compte de la situation actuelle liée à la pandémie du coronavirus. Le déficit sera pris sur le capital.

Une nouvelle clé de répartition pour les communes va être présentée au mois de juin 2021, afin que chaque commune puisse introduire le nouveau montant de subvention dans son projet de budget 2022. Le nouveau critère qui sera pris en compte sera le nombre de descentes et de montées dans chaque commune et non plus une répartition par population.

**Election du comité et du président de l'association.**

Le comité et le président, M. Fernand Savigny, ont été élus par l'assemblée générale.

**Divers**

A la prochaine assemblée générale, une modifications des statuts sera proposée afin de les mettre en conformité avec la pratique actuelle.

Guy MUSY  
Délégué du Conseil municipal pour NOCTAMBUS



Commune d'Anières

---

**COMMISSION : « Social, culture et loisirs »**

**Séance du : mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020**

---

Après discussion sur les montants restant à allouer sur le budget 2020 de **l'aide en Suisse**, la commission a décidé, à l'unanimité, d'attribuer le solde restant de **8'000 francs** à l'Association « **Passons à l'action** » présentée par M. l'adjoint. Cette association propose une aide directe aux personnes en situation précaire et aux SDF dans le canton de Genève. Un stand de distribution de nourriture est organisé tous les mardis à côté de la Basilique Notre-Dame et, selon les disponibilités de l'Association, il est remis des vêtements, des sacs de couchages et des effets de 1<sup>ère</sup> nécessité.

Concernant le solde restant de **l'aide à l'étranger**, la commission a accepté, à l'unanimité, d'attribuer la somme de **5'000 francs à la Croix-Rouge suisse**, répondant ainsi à sa demande d'aide d'urgence **au Honduras**, suite aux ouragans Eta et Iota qui y ont laissé un sillage de désolation.

Concernant l'attribution des **100'000 francs**, qui ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire 2020, crédit destiné à soutenir des situations de précarité induites par la Covid 19, la commission a accepté, à l'unanimité,

- la proposition du groupe Le Centre d'accorder **30'000 francs à la Fondation Carrefour-Rue & Coulou** ;
- la proposition du groupe PLR d'accorder la somme de **30'000 francs au Fonds spécial Covid-19 du Centre social protestant de Genève** ;
- la proposition du groupe Ensemble pour Anières d'accorder la somme de **30'000 francs au Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI)**.

Il a également été décidé, à l'unanimité, de répartir le solde de ce crédit supplémentaire en accordant

- **5'000 francs aux « Secours suisse d'hiver – Genève »** qui apporte un soutien passager sous forme de contributions financières et matérielles dans des situations de détresse avérée d'habitants du canton de Genève
- **5'000 francs à la Fondation Mater**, dont le but est de promouvoir l'inclusion sociale à travers l'alimentation et de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Denyse BARBEZAT-FORNI  
Présidente de la commission « social, culture et loisirs »